

La maltraitance

1- Préambule

La rencontre portant sur la maltraitance le 31 mars dernier avait , entre autres, la mission de définir le sujet et d'informer les participants de la ressource provinciale identifiée « Ligne Aide Abus Aînés ». L'animatrice a fait une présentation claire et en synthèse du sujet.

Je me permets de bonifier l'information reçue en vous présentant des exemples de chacune des facettes de la maltraitance. Des informations proposées sur le site du Gouvernement du Québec ainsi que celui de la Ligne Aide Abus Aînés vous permettront de nourrir votre sac à dos en ce domaine.

2- Questionnements

Comme suite à la présentation sur la maltraitance du 31 mars, je me permets de vous partager mon questionnement et celui de quelques participants.

Force est de constater qu'il existe plusieurs ressources disponibles qui s'orientent sur la maltraitance. Le premier constat qui émerge demeure la lourdeur du processus de prise en charge suite à une dénonciation. Je continue de penser que la rapidité d'exécution serait salubre pour les personnes maltraitées et leurs proches.

Le deuxième constat demeure la confiance consentie aux maltraitants par la personne aînée. Cette confiance prend toute la place parce que la personne aînée souhaite un dénouement à son questionnement. L'âgisme, la solitude, l'abandon, l'insécurité et la méconnaissance médicale, organisationnelle et financière rendent la personne aînée très vulnérable.

Un troisième constat est à l'effet que l'abuseur est toujours présent dans l'environnement de la personne vulnérable comme le loup dans la bergerie. Donc, la personne aînée a besoin d'être bien entourée car l'abuseur agit en douce et l'aînée ne se doute habituellement de rien concernant les intentions réelles du maltraitant.

Un quatrième constat nous amène à travailler en amont (parler à la famille, aux administrations bancaires, au corps médical, aux autorités locales, etc permettant ainsi de protéger et de sécuriser les aînés.

Un cinquième constat relève de la protection de l'aînée d'elle-même. Cette étape doit se réaliser en douceur et avec doigté.

Un sixième constat ne serait-il pas nécessaire, voire utile, de mettre en place une structure provinciale que l'on identifierait par DPA (Direction de la Protection des Aînés) ?

3- Ressources disponibles

Nous vous présentons quelques ressources disponibles qui pourraient répondre au questionnement des aînés et retraités de l'AQDER. La liste présentée ici est abrégée. Nous avons une liste divisée par MRC et touchant différentes facettes du vécu des aînés. Il nous fera plaisir de répondre à votre questionnement et vous suggérons quelques références disponibles près de chez vous.

a/ Situations d'urgence :

Composer 911

b/ Situations en maltraitance :

Ligne Aide Abus Aînés 1-888-489-2287

Autorité des marchés financiers 1-877-525-0337

Commission des droits de la personne 1-800-361-6477

C / Quelques ressources dans la MRC de la région des Laurentides

Commissariat aux plaintes et à la qualité des services (CIUSSS des Laurentides)
450-432-8708

L'Appui Laurentides pour les proches aidants d'aînés 1-855-852-7784

Centre communautaire juridique Laurentides-Labelle 819-623-2827

Laurentides Lanaudière 450-562-2462

Programme d'intervention personnalisé en cas d'abus, de fraude 819-275-2118
poste53253